



Sens spirituel et enjeu pastoral du don

Le Denier, la quête, l'offrande de messe, le casuel, les cierges et tronc, les legs et les dons... des ressources pour la Mission

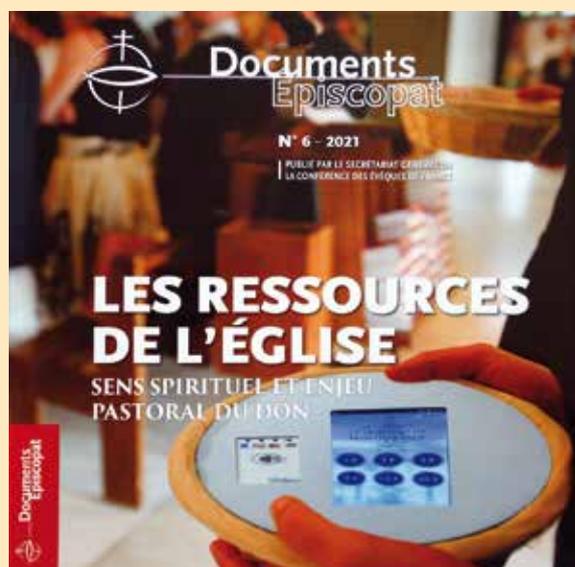
Le nombre de donateurs au denier de l'Eglise, mais aussi pour les autres formes de dons, n'a cessé de diminuer tout au long de ce début du XXI^{ème} siècle. Afin de mieux comprendre cette tendance, et de l'inverser, la Conférence des évêques de France a fait appel à la société de sondage Ipsos. L'étude portait sur les catholiques en France et leur rapport aux dons avec l'Eglise, afin de mieux cerner leurs attentes, et leurs connaissances sur le fonctionnement de l'Eglise.

Il ressort de ce sondage Ipsos que 45% des Français se déclarent catholiques,

Pour donner librement, le chrétien doit savoir pourquoi il donne, à quelle fin, pour quelle priorité pastorale. Il doit aussi être confiant dans la gestion des fonds affectés à son choix

28% des catholiques sont pratiquants (soit 12,6% des Français) et 6% des catholiques sont des pratiquants réguliers (soit 2,7% des Français).

Le sujet de l'argent et des dons à l'Eglise intéresse les catholiques. Ils ne connaissent pas bien de quoi vit l'Eglise, seulement 33% des pratiquants et 17% des non-pratiquants savent que l'Eglise ne vit que de dons. La gestion financière de l'Eglise leur paraît obscure et complexe, ils ne savent pas à quoi sont utilisés les dons, et l'Eglise utilise un vocabulaire pas toujours compris par tous : denier, casuel...



“ Donner à l'Eglise est d'abord un acte de simple gratitude. De l'Eglise, j'ai reçu et je continue de recevoir. A elle, je donne. Non pas comme un dû que j'honorerais ou une dette que je rembourserais. Mais comme l'expression joyeuse d'une reconnaissance. Et je n'entretiens pas là un rapport déférent vis-à-vis d'une institution, mais une relation vivante avec la communauté de tous ceux qui m'ont précédé et qui m'accompagnent dans la foi, qui me l'ont transmise et révélée et qui continue de me la faire découvrir et de me l'enseigner, communauté avec laquelle je célèbre et je partage la Parole et les sacrements. ”

Dossier réalisé à partir de la brochure « Les ressources de l'Eglise, sens spirituel et enjeu pastoral du don », Documents Episcopat n°6, 2021, Secrétariat général de la Conférence des évêques de France. Vente sur eglise.catholique.fr ou documents.episcopat@cef.fr.

Jean XXIII disait qu'une paroisse doit être comme une fontaine au milieu d'un village. Cette image nous rappelle que l'Eglise est ouverte à tous ceux qui veulent s'y désaltérer ou à ceux qui meurent de soif.

L'Eglise se mobilise pour faire vivre une réalité locale dans les trois dimensions de la vie ecclésiale : la transmission de la foi aux jeunes et aux adultes, la préparation et la célébration des sacrements et la dimension caritative qui met en œuvre le partage et l'attention aux plus fragiles.



DES RESSOURCES INDISPENSABLES pour que la Bonne Nouvelle soit transmise, célébrée et mise en œuvre

Au cours des mois écoulés dans le diocèse de Cahors, nous avons pu vivre des pèlerinages, célébrer dignement les grandes fêtes liturgiques, accompagner des jeunes et des adultes vers le baptême ou la confirmation, ordonner un jeune prêtre le 26 juin, proposer

quelques temps de formation pour les laïcs, envoyer une cinquantaine de jeunes du Lot au rassemblement provincial Aquero à Lourdes, en accompagner quarante-cinq à un pèlerinage en Italie sur les pas du bienheureux Carlo Acutis, visiter des malades, accompagner de nombreuses familles en deuil et aussi, l'été dernier, célébrer un nombre important de mariages et de baptêmes.

Être donateur : une démarche évangélique

Comment se sentir membre d'une communauté spirituelle sans participer à sa vie matérielle ? La vie religieuse n'est pas un service public, et elle ne peut être vécue sans la participation de tous au dynamisme missionnaire.

Dans notre don se dit de manière tangible quelque chose d'essentiel de notre foi, de notre espérance et de notre charité. Quel que soit son montant, quelle que soit la part qu'il représente dans ce que nous allons donner, le don que nous faisons à l'Eglise est comme une signature. Il exprime notre gratitude et notre désir de partage et de témoignage.



LE SENS ET LA SPÉCIFICITÉ DE CHAQUE DON

Le don de participation : LE DENIER

Le denier n'est pas qu'une participation financière : **il exprime l'attachement au Christ et à son Eglise.** Le don d'une partie de ses ressources pour faire vivre sa communauté spirituelle s'inscrit fortement dans la tradition. Il s'agit aussi d'une démarche de gratitude. De Dieu, je reçois tout. Comme Abraham, je lui manifeste ma foi en versant mon offrande au temple, c'est-à-dire de nos jours, à l'Eglise qui le célèbre.

Le denier est la première ressource de l'Eglise. Il est uniquement financé par les dons des fidèles. Il permet de faire vivre les prêtres en activité ou à la retraite, les animateurs pastoraux, les personnels de service ou de gestion en mission dans notre diocèse.

Grâce à cette participation financière au Denier du culte, l'Eglise peut continuer à assurer une présence et continuer d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ.

L'appel au denier permet et manifeste la mission !

Le don eucharistique : LA QUÊTE

Par notre offrande lors de la quête, nous nous associons à l'action du Christ qui s'offre à son Père dans ce geste de la dernière Cène. Notre participation se joint à celle des autres membre de la communauté assemblée et à celle du pain et du vin déposés sur l'autel. Tous ces fruits de la création et du travail des hommes deviennent offrande eucharistique.

La quête se déroule au milieu, au cœur de la messe. Elle est en effet un acte liturgique où chacun, petit ou grand, participe en donnant avec charité ce qu'il peut et qui se déroule lors de la préparation des dons du pain et du vin en vue de l'offertoire.

La remontée des panières vers l'autel avec le fruit de la quête est associée de manière visible à la procession des offrandes du pain et du vin et manifeste ainsi la participation de tous les fidèles à l'offrande eucharistique.

La quête est bien entendu destinée à soutenir la vie paroissiale : les frais fixes comme l'électricité, le chauffage, les projets paroissiaux, le salaire de la secrétaire.

VOS OFFRANDES FONT BATTRE LE CŒUR DE LA PAROISSE.



L'Église se modernise. La quête se digitalise grâce au paiement « sans contact ».

Mode d'emploi :

- Cliquez sur la somme de votre choix
- Payez avec votre carte ou votre mobile
- Votre offrande est acceptée (sans bip sonore)



**« Avec ces offrandes, Seigneur, reçois les prières de tes fidèles ;
que cette liturgie célébrée avec amour nous fasse passer à la gloire du ciel. Par Jésus... »**

Prière sur les offrandes (7^{ème} dimanche de Pâques)



Le don mémoriel : L'OFFRANDE DE MESSE

La tradition catholique permet aux fidèles de porter au cœur de la messe leurs prières pour ceux qu'ils aiment et ont aimés par un geste : l'offrande de messe.

Dans la communion des saints, en demandant qu'une messe soit dite à une intention particulière, nous nous portons les uns les autres.

Grâce à cette intention qui est portée au cœur de la prière eucharistique, il est possible de façon à la fois personnelle et communautaire, de prier pour les défunts de nos familles, de confier des malades que nous connaissons, de rendre grâce pour des événements heureux (anniversaire de mariage, réussite...). Nos prières personnelles peuvent trouver place au cœur de la prière eucharistique qui leur donne l'intensité maximale.

En offrant une messe, vous aidez le prêtre qui en perçoit l'offrande. Elle fait partie de son traitement mensuel.

Le don du passage : LE CASUEL

A l'occasion de certaines étapes clés de l'existence, les fidèles souhaitent recevoir un sacrement ou vivre une célébration. Lorsqu'ils demandent à l'Eglise le **sacrement du baptême ou du mariage**, les chrétiens sont invités à préparer la célébration avec la communauté et le célébrant. A cette occasion, il est demandé de verser à l'Eglise un casuel. Lors des **funérailles** à l'Eglise, il est également demandé de **participer par le casuel à la vie de l'Eglise locale que l'on sollicite ponctuellement**.

Cette contribution permet de participer aux frais occasionnés lors de ces célébrations et plus largement aux frais généraux de la paroisse et de la vie de l'Eglise



(en contribuant au traitements des prêtres et aux frais d'entretien des locaux dans lesquels ils sont reçus).

Chacun est appelé à donner en fonction des sommes engagées par ailleurs pour la circonstance.

Le don d'intercession : LES CIERGES ET TRONCS

C'est le geste le plus simple que nous pouvons poser dans une église, et qui nous invite à recevoir notre vie de l'amour de Dieu.

La signification d'un cierge allumé est celle de la flamme qui reste brillante et ne s'éteint pas, faisant mémoire d'une intention particulière, ou de



la trace de notre présence laissée au pied du Christ, ou d'un fardeau posé à ses pieds pour qu'il nous aide à le porter.

En déposant un cierge parmi bien d'autres cierges, on se sent membre de l'Eglise à part entière.

Il est associé à une offrande versée dans un tronc.

Le don de transmission : LE LEGS

S'ouvrir à l'autre, c'est entrer dans la question essentielle de la transmission. Ceux qui nous ont précédé nous ont transmis la foi que nous avons reçue, à nous de donner à l'Eglise les moyens de la transmettre aujourd'hui et demain.

L'Eglise est en capacité juridique, mais aussi et surtout humaine et chrétienne, d'accueillir les dispositions testamentaires.

Les personnes qui n'ont ni enfants, ni conjoint survivant peuvent disposer librement de leurs biens et choisir de léguer tout ou partie de leur patrimoine à l'Eglise. Les personnes mariées ou qui ont des enfants sont aussi concernées par cette forme de don. La loi prévoit une « réserve héréditaire » pour préserver les droits des enfants et du conjoint survivant : il reste donc possible de léguer à l'Eglise tout ou partie du solde restant, appelée « quotité disponible ».

D'autres formes de transmission de son patrimoine :

La donation est faite de son vivant, elle a donc un effet immédiat et concerne tout type de bien.

L'assurance-vie est une manière simple et pratique de transmettre à l'Eglise un capital, même modeste, sans avoir à rédiger un testament.

JE VEUX TRANSMETTRE L'ESPÉRANCE

JE LÈGUE À L'ÉGLISE

Legs, donations, assurances-vie
exonérés de tout droit de succession

 **DIOCESE de CAHORS**